



Émilie Jarousseau, Institut Paris Region

TERRITOIRES

Novembre 2022 • www.institutparisregion.fr

43

CITÉS-JARDINS CONSTRUITES
PAR DES OFFICES PUBLICS
EN ÎLE-DE-FRANCE*

22 000 LOGEMENTS, DONT 90 %
PRODUITS PAR L'OFFICE PUBLIC
D'HABITATIONS À BON MARCHÉ
(OPHBM) DE LA SEINE

415 HECTARES

131

QUARTIERS DURABLES LABELLISÉS
EN ÎLE-DE-FRANCE

176 000 LOGEMENTS EN PROJET
OU DÉJÀ CONSTRUITS

4 600 HECTARES (SOIT PRÈS
DE LA MOITIÉ DE LA SURFACE
DE PARIS INTRA-MUROS)

* 19 cités-jardins construites par
l'OPHBM de la Seine et 24 par celui
de la Seine-et-Oise. À celles-ci
s'ajoutent une trentaine de cités-
jardins construites par des maîtres
d'ouvrage privés, de toutes tailles.

LE QUARTIER DURABLE, UNE RÉINTERPRÉTATION DE LA CITÉ-JARDIN ?

DE NOMBREUX QUARTIERS DURABLES SE SONT CONSTRUITS EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES. CES PROJETS EXEMPLAIRES, SOUVENT PERÇUS COMME DES MODÈLES DE QUARTIER IDÉAL, OFFRENT DE NOMBREUSES SIMILITUDES AVEC LES CITÉS-JARDINS. QUELLES GRANDES VALEURS SONT AUJOURD'HUI RÉINTERPRÉTÉES DANS LES NOUVELLES FORMES URBAINES ? COMMENT PEUVENT-ELLES RÉPONDRE AUX ENJEUX CONTEMPORAINS ?

Durant l'entre-deux-guerres, la construction de cités-jardins, dans un contexte de crise du logement, a amorcé une réponse sociale en créant des logements sains et confortables dans des écrans verdoyants. Un siècle plus tard, les quartiers durables¹ y font écho par leurs idéaux et leurs formes. Inspirés par divers projets emblématiques européens², ce sont les engagements pris lors du « Grenelle de l'environnement » en 2007 ainsi que la création de labels et de dispositifs financiers³ qui vont inciter les villes à intégrer l'écologie dans leurs opérations.

UN IDÉAL URBAIN : CONCEPTION ET APPROCHE SPATIALE

Des sites principalement en proche couronne

Tandis qu'Ebenzer Howard, le père du concept (lire encadré p. 2), accordait une grande importance à l'emplacement des cités-jardins – implantées au sein d'une ceinture agricole, sur une superficie de 2 500 ha – en Île-de-France, leur installation a été davantage le fait d'opportunités foncières. Cela explique une certaine diversité de situations : proches d'un cœur de bourg existant (Stains et Nanterre) ou d'un moyen de transport, en continuité d'extensions pavillonnaires (Champigny-sur-Marne) ou encore dans un cadre paysager (vue remarquable depuis la cité-jardin d'Argenteuil-Orgemont, coteaux boisés de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry...). Inscrites pour la majorité d'entre elles dans le périmètre du département de la Seine⁴ (Office public d'habitations à bon marché-OPHBM de la Seine) ou à ses abords immédiats (OPHBM de la Seine-et-Oise), la plupart étaient situées à l'écart de la tache urbaine, avant d'être rattrapées progressivement par l'agglomération parisienne. Elles s'intègrent aujourd'hui plus ou moins harmonieusement dans le tissu urbain.

DE L'UTOPIE URBAINE AUX CITÉS-JARDINS FRANCILIENNES

Né sous la plume du socialiste anglais Ebenezer Howard dans son ouvrage *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform* (1898, réédité en 1902 sous le titre *Garden Cities of To-morrow*), le concept de *garden city* propose une utopie urbaine pour répondre au développement urbain du Grand Londres. Il s'agit de développer des villes-campagnes très normées, qui offrent aux travailleurs de bonnes conditions de logements, mais aussi une mixité fonctionnelle et une nature omniprésente.

Progressivement diffusé en France et en Europe, le concept se développe en région parisienne grâce à l'Office public d'habitations à bon marché (OPHBM) du Département de la Seine, fondé en 1915 par Henri Sellier. Entre 1921 et 1945, l'office prévoit de construire une quinzaine de cités-jardins sur des terrains acquis tout autour de Paris, dans un rayon de 15 km et à proximité des axes de transports en commun. L'objectif est de résoudre la crise du logement, notamment dans les banlieues où le développement démographique et urbain explose, et d'offrir des logements sociaux aux classes populaires, dans un environnement de qualité. D'autres offices et des maîtres d'ouvrage privés suivront ce modèle.

Les quartiers durables s'inscrivent eux aussi majoritairement en première couronne, dans la zone agglomérée, qui offre des secteurs en renouvellement urbain plus nombreux et où les aménageurs sont généralement plus aguerris à la complexité des opérations. 80 % de ces projets privilégient ainsi des opérations de mutation et de densification en milieu urbanisé. À l'instar des cités-jardins, ces quartiers se sont principalement développés par opportunités et maîtrise foncière, mais dans une logique de renouvellement urbain ou de reconquête de friches industrielles (écoquartier Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, zone d'aménagement concerté-ZAC des Docks à Saint-Ouen). Des enjeux importants, tels que l'optimisation des espaces urbanisés, la limitation de l'artificialisation des sols et la valorisation de l'existant, y sont déclinés.

Densité contrainte, densité choisie

Les multiples sites d'implantation offrent un large panel de projets et de programmes. Dans les premières opérations de cités-jardins prédominent les maisons individuelles, souvent groupées, comme aux Lilas ou à Drancy. Mais très vite sont construits des quartiers à plus forte densité et axés sur la production de collectif face à un foncier qui se raréfie. Les exemples varient ainsi de 228 logements individuels dans la cité-jardin de l'Aqueduc, à Arcueil (1921-1923), sur 10,4 ha, à 2 000 logements, essentiellement collectifs, dans celle du Plessis-Robinson, sur une superficie de 104 ha. Les 30 logements à l'hectare des premières cités-jardins franciliennes, conformes à l'idéal d'Howard, sont rapidement dépassés : la cité-jardin de Stains dénombre 70 logements à l'hectare, celles du Pré-Saint-Gervais ou de Champigny en comptent 90/ha, restreignant ainsi la part des espaces publics. Les quartiers durables sont, eux aussi, similaires dans leurs objectifs, mais très divers selon le terrain et les capacités locales, entre des projets inscrits sur moins de 10 ha et d'autres sur plus de 100 ha, voire bien plus, comme l'écoquartier du Moulon sur le plateau de Saclay, à Gif-sur-Yvette, atteignant 337 ha. Là aussi, les logements collectifs ou semi-collectifs (duplex avec grandes terrasses, appartements en rez-de-chaussée avec jardin et entrée privative...) prédominent, la compacité et l'économie foncière étant une réponse inhérente à la durabilité.

Entre portage public et opportunités foncières

Dans les deux cas, la maîtrise publique du foncier a permis la création de ces nouveaux quartiers. Pour construire les cités-jardins, il faut des terrains à des prix acceptables : la recherche d'opportunités foncières devient une priorité. En 1919, l'OPHBM de la Seine possède environ 200 ha, sur lesquels les premières cités-jardins voient le jour. D'autres seront aussi créées sur le terrain d'emprise de divers maîtres d'ouvrage (sociétés HBM et entreprises privées), comme celle de Mitry-Mory, en 1925, construite par la Compagnie des chemins de fer du Nord, à proximité immédiate de son activité. La maîtrise de ce foncier permet alors de concevoir de grands projets mixtes, tout comme les quartiers

durables, dont le portage public s'avère nécessaire pour la réussite de tels projets. En Île-de-France, ces projets écologiques restent le fruit d'une production urbaine fortement développée et soutenue par la puissance publique à travers le label de l'État et les dispositifs de la Région. Les communes sont souvent les porteuses de projets, mais l'on peut aussi trouver des établissements publics administratifs (EPA) ou des intercommunalités, comme la ZAC des Belles Vues à Ollainville-Arpajon. L'Établissement public foncier d'Île-de-France (Epfi) accompagne souvent les collectivités pour les aider dans le rachat des terrains et le portage du foncier.

Avant et après l'ère de l'automobile

La desserte de ces nouveaux quartiers, en périphérie de la capitale, est importante, mais à différentes époques correspondent aussi différentes pratiques de mobilité et politiques de transports publics. Les cités-jardins s'inscrivaient dans une logique « pré-automobile », avec des connexions à la ville par le tramway ou le bus ; les quartiers durables, eux, se veulent « post-automobiles ». On retrouve ainsi, après une parenthèse d'un demi-siècle, une approche plus intégrée de la connexion à la ville et de l'urbanité, intégrant les transports en commun, favorisant l'écomobilité et la ville de proximité. Cela se traduit par l'organisation de la mobilité locale ou interne, avec le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : création et intégration de pistes cyclables dans le réseau territorial, accompagnement des usages (véhicules partagés, covoiturage...) ou encore dispositifs d'aménagement des espaces publics (zones de circulation partagées, zones 30, stationnements dédiés aux véhicules électriques...). La desserte du territoire et la pratique de l'écomobilité sont ainsi des enjeux cruciaux pour les quartiers durables.

COMPOSITION URBAINE : DE GRANDS PROJETS MIXTES AUX ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

Des espaces publics qualifiés, hiérarchisés et reliés

Une qualité reconnue à presque toutes les cités-jardins est leur composition architecturale, urbaine et paysagère. Il ne s'agit pas seulement de cités au milieu de jardins, mais d'ensembles dont tous les éléments sont en relation formelle et fonctionnelle. Les cités-jardins assurent ainsi une qualification des espaces ouverts, une hiérarchie entre ces espaces, du jardin aux voies, en passant par les bâtiments, et une liaison entre tous ces éléments. Les espaces sont qualifiés dans la mesure où il n'y a pas de délaissés : chacun possède une fonction dans une emprise repérable. Ils sont classés, des publics aux plus intimes, avec des formes intermédiaires comme des placettes dont le statut est public mais l'usage est celui du voisinage. Cette hiérarchie s'exerce aussi pour la voirie, depuis les places et les rues principales jusqu'aux ruelles, venelles et sentes piétonnes. Enfin, les espaces sont reliés, avec des articulations soignées et peu



La Butte Rouge à Châtenay-Malabry, un patrimoine du XX^e siècle

Lieu : Châtenay-Malabry (92), à 9 km au sud de Paris

Date : 1931-1965

Maître d'ouvrage : OPHBM de la Seine

Maîtres d'œuvre : Joseph Bassompierre, Paul de Rutté, André Arfvidson, Paul Sirvin et Rioussé (paysagiste)

Programmation : 3 709 logements collectifs et 32 maisons individuelles, équipements et commerces

Points forts : Construite sur un site accidenté, la cité-jardin se compose principalement d'immeubles collectifs de deux et trois niveaux, regroupés autour de deux places. D'autres immeubles plus longs et plus hauts suivront dans les phases les

plus récentes. De facture moderne évoquant le style « Bauhaus », les immeubles sont unifiés par le rose des enduits (rouge, à l'origine). La composition, les points de vue et les espaces verts sont particulièrement soignés, et s'adaptent à la déclivité du terrain. De nombreux équipements s'y situent (piscine, écoles, bibliothèque...). Les jardins familiaux et les cheminements piétons donnent un aspect champêtre au lieu. L'ensemble est labellisé « Architecture contemporaine remarquable », mais n'est pas protégé, et une partie de la cité-jardin est actuellement menacée de démolition.



La cité-jardin du Pré-Saint-Gervais, un havre de verdure aux portes de Paris

Lieu : Sur trois communes : Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et Pantin (93), à 1 km à l'est de Paris

Date : 1927-1952

Maître d'ouvrage : OPHBM de la Seine

Maître d'œuvre : Félix Dumail

Programmation : 1 200 logements collectifs et 56 maisons individuelles, équipements et commerces

Points forts : La composition urbaine est organisée autour de trois grands espaces publics : une place, un stade et un square, autour desquels viennent s'implanter des immeubles et des pavillons, mais aussi des équipements et des commerces ou des services en rez-de-chaussée. Les

voies sont plantées, et les maisons et immeubles sont ceinturés de jardins ouverts ou clos, plus ou moins paysagés, qui rendent l'ensemble du quartier très vert. Les pavillons sont de style moderne, enduits d'un crépi tyrolien gris, tandis que les immeubles, ornés de briques rouges et dotés de quelques loggias et balcons, confèrent à la cité-jardin son unité. La cité-jardin est inscrite au titre des sites (loi de 1930) et labellisée « Patrimoine d'intérêt régional ».



tique (Znieff). Le parc de 7 ha constitue l'élément central du quartier, autour duquel s'organisent les bâtiments, dont les densités sont importantes pour un secteur de grande couronne. Le projet offre une réelle qualité architecturale, et intègre un bâtiment historique (maison des Sorbiers) réhabilité en équipement ainsi que de nombreuses innovations (réseau de chaleur biomasse, panneaux solaires, zéro rejet d'eaux pluviales...). Il a été multi-labellisé (« ÉcoQuartier » en 2016 et « Quartier innovant et écologique » en 2017).

Clause Bois-Badeau à Brétigny-sur-Orge, un nouveau quartier entre ville et campagne

Lieu : Brétigny-sur-Orge (91), à 35 km au sud de Paris

Date : 2006-2015 (ZAC Sorbiers) et 2016-2029 (ZAC Clause)

Maître d'ouvrage : Ville de Brétigny, accompagnée par la Sorgem

Maîtres d'œuvre : Agence HYL et Atelier JAM/Mageo/8'18'

Programmation : 2 400 logements diversifiés, 21 000 m² d'activités et 9 000 m² d'équipements

Points forts : Sur 42 ha de friche agro-industrielle, la moitié est consacrée aux espaces publics et aux espaces verts, dont une partie est classée en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique



L'écoquartier fluvial, un projet emblématique

Lieu : L'Île-Saint-Denis (93), à 3 km au nord de Paris

Date : 2009-2024

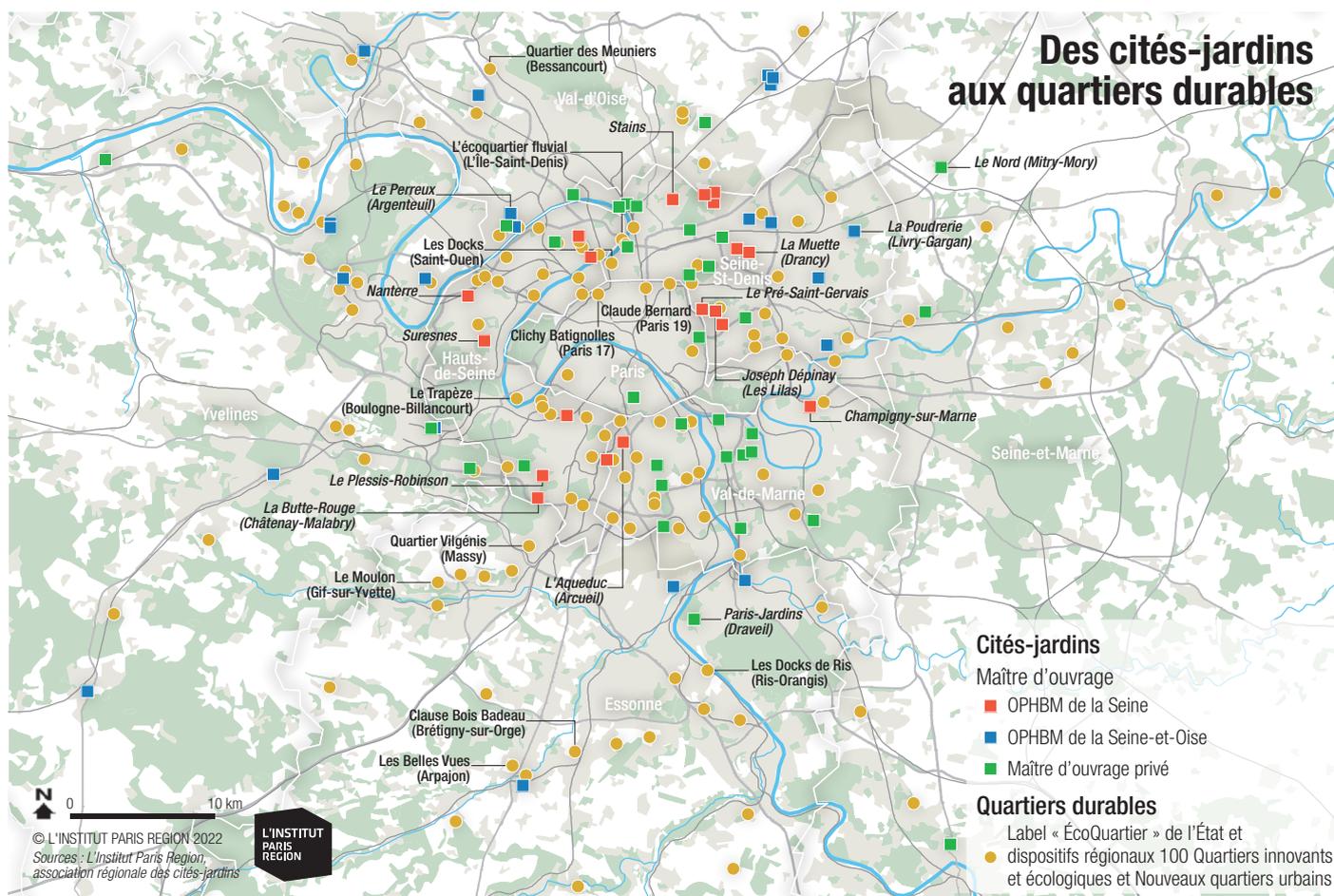
Maîtres d'ouvrage : Plaine Commune et Ville de L'Île-Saint-Denis

Maîtres d'œuvre : Philippon – Kalt, AEU, Inddigo, À vrai dire la ville et Inuits (espaces publics)

Programmation : 1 000 logements, 50 000 m² d'activités, 7 600 m² d'équipements...

Points forts : Construit sur un site d'anciens entrepôts, inoccupés depuis 2004, l'écoquartier fluvial est un quartier mixte, sans voitures et équipé de centrales de mobilité (stationnement mutualisé voitures/deux-roues/cycles avec services de mobilité tels que station de gonflage ou

location de vélos) à ses portes. Les bâtiments seront 100 % à énergie passive, raccordés au réseau de chaleur urbain, et les toitures seront dotées de 2 900 m² de panneaux photovoltaïques. Sa spécificité insulaire sera valorisée à travers un traitement innovant des eaux et par le réaménagement des berges de Seine. Sa situation privilégiée lui a permis d'être retenu pour accueillir une partie du village olympique et paralympique de Paris 2024, dont la mutation a été prévue dès la conception du projet, avant d'être transformé pour recevoir ses fonctions « définitives ».



de culs-de-sac, ce qui n'empêche pas d'avoir des espaces à l'abri et des réseaux secondaires (venelles, par exemple) souvent directement interconnectés, qui ne font que croiser les réseaux principaux. Les quartiers durables ont souvent une composition architecturale et paysagère plus hétérogène, reflet du goût d'une époque qui a largement rejeté les académismes précédents et leurs règles géométriques (symétrie, axialité, périodicité, proportions...) au profit de formes plus libres. Ils y perdent souvent en lisibilité et en hiérarchie des espaces, mais ils retrouvent un espace public traité avec soin et qualifié, dont chaque partie possède une fonction dans une emprise identifiable – au contraire des grands ensembles, auxquels on a pu reprocher un espace ouvert indifférencié.

L'urbanité, un prérequis

La qualité urbaine se retrouve également dans les efforts fournis pour favoriser la mixité fonctionnelle (habitat et services) et typologique (collectif et individuel), tant dans les cités-jardins que dans les quartiers durables. Les cités-jardins, nées pour combattre l'insalubrité et la pénurie de logements, proposent un modèle de vie sociale et urbaine nouveau pour l'époque en introduisant les notions d'intimité et de confort des habitations, des espaces publics et privés de qualité, mais aussi une diversité d'offre de services et d'équipements pour tous (écoles, bains-douches, salles collectives...), de même que, parfois, des équipements culturels

(bibliothèques, théâtres...) ou sportifs (piscine). Des communs, espaces d'usage (sinon de propriété) intermédiaires entre le public et le privé, et accessibles depuis l'espace public, permettent aussi de tisser d'autres liens sociaux, à l'échelle du quartier, et peuvent devenir des lieux de loisirs, d'entraide ou de services, à l'instar des jardins partagés.

De même, les quartiers durables se veulent des lieux de vie où l'on peut non seulement habiter, mais aussi travailler, bénéficier de services et d'équipements, vivre ensemble et tisser des liens. Ils se démarquent des autres opérations par une mixité fonctionnelle plus ambitieuse. Les typologies de logements sont généralement très variées : logement collectif, individuel, intermédiaire, pour étudiants ou pour personnes âgées. Les logements sociaux sont aussi présents, comme au sein de la ZAC Claude-Bernard (Paris 19^e), qui leur consacre 50 % de sa surface. Les équipements se retrouvent dans l'ensemble des projets, qu'ils soient de proximité, très innovants, comme le groupe scolaire à énergie passive en ossature bois à Bessancourt, voire emblématiques, comme le tribunal de grande instance de Paris, intégré à l'écoquartier Clichy-Batignolles.

La nature, du cadre de vie au développement durable

Dans les cités-jardins de la région parisienne, la nature et la végétation sont présentes, mais tiennent moins de place que dans le modèle d'Howard, et apparaissent plus domestiquées (arbres alignés,

L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES CITÉS-JARDINS D'ÎLE-DE-FRANCE

Créée en 2015, l'association régionale des cités-jardins d'Île-de-France a pour objectif de sensibiliser le grand public, et de préserver et valoriser ce patrimoine encore parfois méconnu. Organisant différents événements, tels que le Printemps des cités-jardins ou le colloque international « Des cités-jardins pour le XXI^e siècle » (en juin 2022), l'association fédère et anime le réseau des collectivités, institutions et différents membres publics ou privés qui la composent.

haies taillées...). On y observe une hiérarchie équilibrée d'espaces verts entre les jardins publics, la place-jardin, les cœurs d'îlot, les jardins partagés... La cité-jardin correspond alors à un idéal, combinant les avantages de la ville et ceux de la campagne. En offrant des formes urbaines paysagées et variées, elle constitue une référence pour les nouvelles opérations.

Le quartier durable entend aussi répondre aux impératifs écologiques actuels. L'exemplarité environnementale s'y retrouve ainsi dans tous les domaines : on y parle moins d'espaces verts que de « nature en ville » ; on parle aussi de biodiversité, de stratégie énergétique, de gestion des ressources et des déchets... Aujourd'hui, le projet durable se conçoit à travers un diagnostic écologique afin de trouver un juste équilibre entre surfaces bâties et surfaces de nature et de pleine terre. Les modes constructifs offrent plus de perméabilité et la gestion de l'eau, alternative, redevient plus naturelle (noues, jardins de pluie, zones de rejet végétalisées...). On peut désormais retrouver la nature jusque sur les toits et les façades. Elle permet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, de maintenir ou de faire revenir la biodiversité, de prévenir des risques naturels comme le ruissellement... Notre rapport à la nature a changé. Il n'a plus seulement une vocation hygiéniste ou alimentaire, mais aussi une valeur environnementale.

L'opération des Docks de Ris-Orangis fait figure d'exemple en Île-de-France sur de nombreux aspects, et notamment la biodiversité. Sur 18 ha, dix sont végétalisés, dont huit classés Espace naturel sensible (ENS). Les milieux créés sont variés : prairies libres gérées extensivement et prairies fleuries, jardins en creux à fonction d'infiltration des eaux pluviales...

Les opérations franciliennes s'attellent aussi à un nouveau défi : celui du Zéro artificialisation nette des sols (ZAN). Depuis le Plan Biodiversité du ministère de la Transition écologique en 2018, l'objectif est de freiner les extensions urbaines, et de ne pas densifier au détriment des espaces de pleine terre et de la biodiversité. Dans le quartier durable de Vilgénis, à Massy, la préservation des 1 800 arbres existants a été maximale et a même permis, avec une bonne implantation du bâti, de restituer 2 ha de nature, sur un site de 15 ha qui était déjà très construit. Les nouveaux logements s'intègrent ainsi dans un site boisé, en partie classé (vallée de la Bièvre) et comprenant une végétation variée, avec un parc qui sera ouvert au public, un éclairage étudié pour ne pas nuire à la faune, mais aussi de nombreux diagnostics et des cahiers de prescriptions paysagères.

Le succès du concept de cité-jardin est né de l'association et de la complémentarité du bâti et du végétal. La même alliance apparaît aujourd'hui dans l'idée de composer ville et nature, et le quartier durable incarne souvent un renouveau dans la manière de concevoir les lieux de vie. Le quartier durable s'envisage ainsi comme un véritable dialogue entre ville et nature. Les espaces verts sont devenus un luxe, et il convient de leur donner une place centrale pour impulser une réflexion globale à l'échelle de la ville. Le quartier durable apparaît ainsi comme l'héritier de la cité-jardin, au-delà d'une période de quelques décennies, où le besoin massif de logements puis le triomphe de l'automobile avaient relégué la nature au second plan. Mais on ne revient jamais à l'état initial, et, si les cités-jardins et les quartiers durables connaissent de nombreuses similitudes, ils ont aussi des divergences, car les courants de pensée et les modèles urbains, sociaux et environnementaux ont bien évidemment changé en un siècle. Il ne s'agit plus seulement d'assurer une qualité de vie locale, mais de contribuer à des enjeux globaux d'environnement et de développement durable. Il reste à espérer que les quartiers durables tiendront leurs promesses et qu'ils seront considérés comme des modèles dans un siècle, comme les cités-jardins aujourd'hui. ■

Émilie Jarousseau, urbaniste,
Pierre-Marie Tricaud, paysagiste et urbaniste,
département Aménagement, urbanisme et territoires (Cécile Diguët, directrice)
Amélie Rousseau, géographe et urbaniste,
département Société et habitat (Martin Omhovére, directeur)

1. Les quartiers durables sont des opérations écologiques et innovantes couronnées par des labels de l'État ou de la Région. Ils répondent à divers objectifs : mixité urbaine, mobilité durable, transition écologique et insertion urbaine.
2. Dès les années 1990 sortent de terre les quartiers Vauban à Fribourg, BedZed à Londres, Hammarby Sjöstad à Stockholm...
3. En 2009 sont créés l'appel à projets Écoquartier et une aide financière de la Région Île-de-France pour les Nouveaux quartiers urbains (NQU), puis pour les 100 Quartiers innovants et écologiques (dès 2016). Le dispositif régional propose une aide jusqu'à 8 millions d'euros pour tous les projets exemplaires.
4. Jusqu'en 1964, le département de la Seine comprenait la ville de Paris et la plus grande partie du territoire des actuels départements de petite couronne : Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Nicolas Bauquet
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
Sophie Roquelle
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE
Christophe Cavailles

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Inès Le Meledo, Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0)1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



RESSOURCES

- *Des cités-jardins pour le XXI^e siècle : valorisation, préservation, perspectives*, éditions Parenthèses, association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, juin 2022.
- Émilie Jarousseau et Yann Watkin, « Quartiers durables : comment ces projets urbains ont-ils évolué en dix ans ? », *Note rapide* n° 873, L'Institut Paris Region, novembre 2020.
- Émilie Jarousseau avec Lina Hawi, « Les quartiers durables : de l'exception à la diffusion », *Note rapide* n° 752, L'Institut Paris Region, juin 2017.
- Émilie Jarousseau, Lucile Mettetal, Gwenaëlle Zunino, « Les cités-jardins, un idéal à poursuivre », *Les Cahiers* n° 165, L'Institut Paris Region, avril 2013.
- Pierre-Marie Tricaud, « Quelles formes urbaines dans le monde d'après ? », *Chronique des confins* n° 11, L'Institut Paris Region, juin 2020.
- *Les cités-jardins d'Île-de-France : une certaine idée du bonheur*, Région Île-de-France et association régionale des cités-jardins, 2018.

Sites Internet

- Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France : www.citesjardins-idf.fr
- Conseil régional d'Île-de-France, dispositif des 100 Quartiers innovants et écologiques : www.iledefrance.fr/100-quartiers-innovants-ecologiques
- Ministère de la Transition écologique, les écoquartiers : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

Sur le site Internet de L'Institut

- Story Map Quartiers Durables : www.bit.ly/quartiersdurables-idf

« Vous allez voir... du paysage ! »
Dans le 16^e épisode du podcast de L'Institut consacré aux « pépites » des paysages d'Île-de-France, Émilie Jarousseau vous emmène à la découverte de la cité-jardin de Suresnes.
À écouter sur toutes les plateformes et sur le site de L'Institut : www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/paysage/vous-allez-voir-du-paysage

